



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020-2022

INFRASTRUCTURES

TECHNOLOGIQUES

QUÉBEC

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021
ISBN : 978-2-550-88941-0 (PDF)

Cette publication a été rédigée par :

Infrastructures technologiques Québec
880, chemin Sainte-Foy, 10^e étage
Québec (Québec) G1S 2L2

Elle est disponible en version PDF sur Québec.ca :

www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/infrastructures-technologiques-quebec/

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Mot du président-directeur général | 4 |
| Introduction | 5 |
| Portrait d'ITQ | 6 |
| Stratégie gouvernementale 2015-2020 | 7 |
| Activités incontournables de la SGDD 2015-2020 | 8 |
| Prolongation de la SGDD 2015-2020 en 2021 | 10 |
| Plan d'action de développement durable 2020-2022 | 11 |
| Les engagements d'ITQ | 11 |
| Action 1 – Assurer des acquisitions écoresponsables à ITQ | 11 |
| Action 2 – Développer la culture de développement durable à ITQ | 12 |
| Action 3 – Prendre en compte les principes de développement durable dans les projets | 13 |
| Action 4 – Développer les connaissances en matière d'empreinte environnementale liée à l'infonuagique et aux centres de traitement du gouvernement du Québec | 14 |
| Action 5 – Harmoniser les indicateurs d'approvisionnement écoresponsable de SAGIR avec ceux du SEAO | 15 |
| Action 6 – Promouvoir les services d'affaires écoresponsables offerts par ITQ | 15 |
| Action 7 – Faire des choix écoresponsables dans la transformation du milieu de travail d'ITQ, en cohérence avec les orientations gouvernementales | 16 |
| Annexe – Tableau synoptique du PADD 2020-2022 | 17 |

Mot du président-directeur général

Infrastructures technologiques Québec s'engage dans la démarche gouvernementale de développement durable

En 2006, le gouvernement du Québec adoptait la *Loi sur le développement durable*. L'objectif était d'inclure la notion de développement durable dans toutes les sphères d'intervention gouvernementales telles que : les politiques, les plans, les programmes, les directives et les stratégies.

Le plan d'action de notre organisation s'inscrit dans la foulée de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 et il respecte les priorités gouvernementales annoncées pour 2021-2022.

Infrastructures technologiques Québec (ITQ) est fier de poursuivre en ce sens, en s'engageant à adopter des pratiques d'affaires en cohérence avec cette approche, laquelle rend indissociables les dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

Dans un premier temps, nous avons formé un comité interne. Ce dernier mettra en place une structure de gouvernance solide, qui assurera la logique de nos actions.

Dans un second temps, en adéquation avec notre mission, nous désirons établir notre rôle de leader en matière de développement durable. À cette fin, des indicateurs de performance seront déterminés pour chacune de nos actions, ce qui permettra d'en mesurer les résultats en vue de les ajuster, en temps réel.

Je suis convaincu que ce plan d'action posera à ITQ les fondements d'une structure pérenne et engagée et, ainsi, fera de notre organisation un chef de file en ce domaine au sein de l'appareil gouvernemental.



Guy Rochette

Introduction

La *Loi sur le développement durable* (chapitre D-8.1.1, ci-après « la LDD »), adoptée en 2006, est mise en œuvre par le biais de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD), qui couvre actuellement la période 2015-2020. Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a informé les ministères et organismes (MO) de son intention de prolonger le déploiement de la SGDD d'une année.

La LDD prévoit également qu'ITQ, à l'instar des autres MO qui y sont assujettis, doit identifier, dans un plan d'action rendu public, les objectifs particuliers ainsi que les activités qu'il prévoit réaliser afin de contribuer à la mise en œuvre progressive et au respect de la SGDD.

La première période de réalisation du présent plan d'action de développement durable (PADD) s'étend du 1^{er} septembre 2020 au 31 mars 2021. Par la suite, le PADD se poursuivra pendant une année financière complète, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

À cet égard, le présent PADD permettra de mettre en place la structure de gouvernance du développement durable à ITQ, notamment par la création d'un comité consultatif de développement durable et par l'adoption de diverses mesures transversales au sein de l'organisation. ITQ se dotera d'un nouveau PADD en 2022-2023, afin de s'arrimer avec la prochaine SGDD.

Par ailleurs, en tant qu'héritier du PADD 2018-2021 du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), ITQ doit assumer la responsabilité des engagements du CSPQ pertinents à sa mission et en assurer la reddition de comptes, ce qui explique notamment l'étalement sur un an et demi de son premier PADD.

Portrait d'ITQ

Mission et orientations

Créé le 1^{er} septembre 2020, ITQ a pour mission, dans le respect des orientations déterminées par le Conseil du trésor, de fournir aux organismes publics des services en infrastructures technologiques et en systèmes de soutien communs permettant, notamment, de soutenir de tels organismes dans l'exercice de leurs fonctions et dans la prestation de leurs services, afin de favoriser leur transformation numérique.

ITQ concentre et développe une expertise interne en infrastructures technologiques communes. Il contribue à rehausser la sécurité de l'information numérique au sein des organismes publics et la disponibilité des services aux citoyens et aux entreprises par l'utilisation accrue, au sein de tels organismes, d'infrastructures technologiques partagées sécuritaires et performantes.

SAGIR, Courtier en infonuagique et grands projets organisationnels

En tant que partenaire incontournable des organismes publics, ITQ travaille quotidiennement à l'optimisation de ses produits et de ses services, à l'amélioration de ses infrastructures et au développement de ses compétences. Il mise, entre autres, sur les meilleures pratiques en matière de technologies de l'information (TI) pour offrir une prestation de services de qualité.

ITQ soutient ses partenaires gouvernementaux au quotidien par son offre de services. Par exemple, les solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) offrent des solutions intégrées en matière de comptabilité (dépenses) et acquisitions, de gestion des ressources humaines et de dotation en ligne. Par l'uniformisation des processus, SAGIR favorise des gains en efficacité et assure la qualité et l'intégrité de l'information. Basées sur les meilleures pratiques, ces solutions sont déjà implantées dans plus d'une centaine de ministères et organismes de la fonction publique québécoise.

Par ailleurs, ITQ agit à titre de Courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics, en rendant disponibles des offres infonuagiques par type de biens ou par type de services. À cette fin, ITQ élabore un catalogue d'offres infonuagiques destinées à répondre aux besoins des organismes et il leur offre un accompagnement en cette matière.

Les grands projets organisationnels qu'ITQ réalise lui servent de levier dans l'atteinte des objectifs gouvernementaux. À titre d'exemple, le nouveau service évolutif de Communications IP centralisées dotera les organismes publics d'un service centralisé de téléphonie sur IP en mode infonuagique. Également, le Programme de consolidation des centres de traitement informatique (CCTI) optimisera, grâce à l'infonuagique, le traitement et le stockage des données gouvernementales de plus de 270 organismes publics et établissements des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Aussi, le Réseau gouvernemental de télécommunication (RGT), un réseau hybride de nouvelle génération, positionne le gouvernement du Québec comme leader en matière de gestion des réseaux de télécommunication gouvernementale. Enfin, le Service québécois d'identité numérique (SQIN) vise à définir une solution technologique basée sur les chaînes de bloc, une première au monde. L'identité numérique permettra à chaque Québécois d'accéder notamment à son permis de conduire, à son dossier d'impôt ou à ses comptes bancaires, sans avoir à retenir d'innombrables mots de passe ou à présenter des plusieurs cartes d'identité.

Stratégie gouvernementale 2015-2020

La stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2015-2020 s'articule autour de sept enjeux fondamentaux, de huit orientations gouvernementales et de cinq activités incontournables.

| | |
|------------------------------------|--|
| 7 enjeux | <ol style="list-style-type: none">1. Le renforcement de la gouvernance par une meilleure intégration des dimensions environnementale, sociale et économique dans les décisions.2. L'action responsable.3. Le développement de la connaissance et l'innovation.4. L'intégration de la préoccupation intergénérationnelle dans les actions.5. L'engagement, le partage et la collaboration.6. L'intégration de la culture au développement durable.7. Le renforcement de la complémentarité des initiatives de développement durable et de lutte contre les changements climatiques. |
| 8 orientations | <ol style="list-style-type: none">1. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique.2. Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable.3. Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité.4. Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques.5. Améliorer par la prévention la santé de la population.6. Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités.7. Soutenir la mobilité durable.8. Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre. |
| 5 activités incontournables | <ol style="list-style-type: none">1. Contribution à l'atteinte de résultats visés en matière de gestion écoresponsable dans l'administration publique (exemplarité de l'État).2. Prise en compte des principes de développement durable.3. Contribution au Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable.4. Contribution à l'accompagnement en développement durable des entreprises.5. Contribution à l'accompagnement en développement durable des acteurs publics qui soutiennent le dynamisme territorial (organismes municipaux, organismes scolaires et établissements du réseau de la santé et des services sociaux). |

Activités incontournables de la SGDD 2015-2020

Les activités incontournables visent à favoriser la cohérence de l'action d'un grand nombre d'intervenants gouvernementaux. Elles ont été choisies par le MELCC en raison de leur caractère structurant, de leur portée sociale et de la capacité d'apport significatif des MO au développement durable.

1- Contribution à l'atteinte de résultats visés en matière de gestion écoresponsable dans l'administration publique (exemplarité de l'État)

Les MO de 15 employés et plus mettent en œuvre des actions pour contribuer à l'atteinte d'au moins 5 des 9 résultats visés par l'objectif 1.1 de la SGDD, « Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique », dont une action pour favoriser la réduction des déplacements du personnel et son utilisation de modes de transport collectifs et actifs.

Les neuf résultats relatifs à l'objectif 1.1 de la SGDD 2015-2020 apparaissent ci-dessous. Rappelons qu'ITQ doit minimalement viser l'atteinte de cinq d'entre eux.

Activités courantes de gestion administrative

- i. la réalisation, par 95 % des MO, d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles ;

Transport et déplacements des employés

- ii. la réduction, avant 2020, de 9 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) des véhicules légers de la flotte gouvernementale par rapport au niveau évalué en 2009-2010 ;
- iii. la réalisation, par 90 % des MO, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés ;

Bâtiments et infrastructures¹

- iv. la diminution, avant 2020, de 10 % des émissions de GES des bâtiments des MO par rapport au niveau évalué en 2009-2010 ;
- v. la réalisation de projets de construction et de rénovation exécutés de manière écoresponsable ;

Technologies de l'information et des communications

- vi. la mise en œuvre, par 70 % des MO, d'actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques ;

Communications gouvernementales et organisation d'événements

- vii. la réalisation, par 50 % des MO, de produits et d'activités de communication et l'organisation d'événements écoresponsables ;

Marchés publics

- viii. avant 2020, pour 50 % des MO, l'intégration de considérations écoresponsables dans leur politique interne de gestion contractuelle ou l'élaboration d'une politique d'acquisition écoresponsable ;
- ix. l'augmentation significative des acquisitions faites de façon écoresponsable par les MO.

2- Prise en compte des principes de développement durable

Les MO mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de l'objectif 1.2 de la SGDD, « Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics ».

¹ ITQ, comme la majorité des MO, occupe des locaux qui appartiennent à la Société québécoise des infrastructures (SQI) ou à d'autres propriétaires de type organisationnel. Sa contribution à l'atteinte des cibles de ce domaine d'intervention consiste essentiellement à collaborer avec la SQI en tenant compte de considérations écoresponsables dans la définition de ses besoins. Le MELCC indique que les MO peuvent toutefois adopter des pratiques et des comportements écoresponsables dans les espaces qu'ils occupent, notamment en ce qui concerne l'utilisation des appareils et des équipements par les employés. Ces actions font partie du domaine d'intervention « Activités courantes de gestion administrative ».

3- Contribution au Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable

Les MO mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de l'un ou l'autre des 27 objectifs de la Stratégie 2015-2020 en lien avec l'Agenda 21 de la culture du Québec, incluant l'objectif 1.5 de la SGDD spécifique à la culture.

4- Contribution à l'accompagnement en développement durable des entreprises

Les MO qui s'investissent avec des entreprises mettent en œuvre au moins une action pour accroître à 30 %, avant 2020, la proportion des entreprises québécoises qui ont amorcé une démarche de développement durable, incluant celles qui sont présentes à l'étranger. Cette action doit être liée au plan d'accompagnement-conseil² des entreprises. Voir l'objectif 2.1 de la SGDD, « Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables ».

5- Contribution à l'accompagnement en développement durable des acteurs publics qui soutiennent le dynamisme territorial

Les MO qui travaillent avec des organismes municipaux, des organismes scolaires ou des établissements du réseau de la santé et des services sociaux mettent en œuvre au moins une action pour accroître la proportion de ces organisations qui ont amorcé une démarche de développement durable dans l'un ou l'autre de ces secteurs, en lien avec les plans d'accompagnement-conseil sectoriels suivants :

- † organismes municipaux ;
- † organismes scolaires ;
- † établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

Voir l'objectif 6.2 de la SGDD, « Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires ».

Parmi ces cinq activités incontournables, ITQ entend concentrer ses efforts sur les activités suivantes dans le cadre de son PADD 2020-2022 :

- † Activité 1 : Contribution à l'atteinte de résultats visés en matière de gestion écoresponsable ;
- † Activité 2 : Prise en compte des principes de développement durable ;
- † Activité 4 : Contribution à l'accompagnement en développement durable des entreprises.

Considérant sa création récente, soit le 1^{er} septembre 2020, ITQ fait le choix d'attendre la prochaine SGDD avant d'inclure, s'il y a lieu, une action visant les activités incontournables 3 et 5.

² Les plans d'accompagnement-conseil sont élaborés et mis en œuvre par les tables d'accompagnement-conseil des acteurs publics qui soutiennent le dynamisme territorial et des entreprises (voir la section 5.4.2 du chapitre 5). Ils sont approuvés par le Comité interministériel du développement durable.

Prolongation de la SGDD 2015-2020 en 2021

En raison notamment du contexte de la COVID-19 et conformément aux dispositions prévues par la LDD, le MELCC a annoncé son intention de prolonger la durée de la SGDD 2015-2020, qui venait à échéance le 31 décembre 2020, jusqu'au 31 décembre 2021.

Dans la foulée de cette prolongation, le MELCC a fait connaître les orientations gouvernementales quant à l'adoption, au renouvellement ou à la mise à jour des PADD des MO assujettis à la LDD. Ces derniers doivent adopter, lorsque c'est possible, les engagements proposés par le MELCC à partir des thèmes jugés prioritaires pour la période de prolongation de la SGDD.

ITQ n'est pas directement responsable d'une priorité gouvernementale pour l'année de prolongation de la SGDD. Toutefois, en plus des éléments déjà retenus de la SGDD 2015-2020, voici certaines cibles parmi les priorités gouvernementales 2021 qu'il pourrait contribuer à atteindre.

| Enjeu | Orientation | Objectif | Livrable / Action |
|--|--|--|--|
| Un État exemplaire | Approvisionnement écoresponsable | Adopter des lignes directrices gouvernementales concernant l'approvisionnement écoresponsable | Adopter une Politique gouvernementale d'approvisionnement écoresponsable d'ici le 31 mars 2021 Mettre à jour les indicateurs d'approvisionnement écoresponsable dans le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) d'ici le 31 mars 2021 de manière à ce que chaque organisation publique puisse produire des données d'achat |
| | Mobilité durable et télétravail des employés de l'État | S'assurer que la transformation du milieu de travail, dont le recours au télétravail, s'effectue de manière écoresponsable | Faire des choix écoresponsables dans la transformation du milieu de travail, en cohérence avec les orientations gouvernementales |
| Pour un Québec vert, prospère et solidaire | Économie verte et durable | Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables | Mettre en œuvre des mesures pour appuyer le développement d'entreprises d'économie sociale dans des secteurs contribuant à la transition vers une économie verte et responsable, notamment dans les secteurs de la protection de l'environnement, de la préservation de la biodiversité et de la gestion responsable des ressources naturelles |

Plan d'action de développement durable 2020-2022

Le PADD 2020-2022 regroupe sept engagements structurants pour la première année et demi d'existence d'ITQ. Ce plan lui permettra de se concentrer sur les éléments les plus pertinents, afin d'établir la gouvernance du développement durable au sein de l'organisation.

Le PADD intègre des éléments requis par la SGDD 2015-2020, dont des activités incontournables et des priorités gouvernementales pour 2021-2022.

Les engagements d'ITQ

Action 1 – Assurer des acquisitions écoresponsables à ITQ

Au cours de l'année 2020-2021, ITQ reconduira la Politique d'acquisitions écoresponsables, adoptée par le CSPQ. Cette dernière lui permettra d'intégrer davantage les considérations de développement durable dans l'ensemble de ses activités en gestion contractuelle et en matière d'acquisitions.

ITQ procédera à une révision de cette politique, afin de l'harmoniser, le moment venu, avec une éventuelle politique gouvernementale d'acquisitions écoresponsables. Lors de cette révision, ITQ intégrera notamment à sa politique de nouveaux éléments propres à sa réalité. Par exemple, la notion d'obsolescence programmée du matériel informatique, l'acquisition locale de matériel et de logiciels et le recours à des entreprises d'économie sociale et écoresponsables lors d'acquisitions en gré à gré ou sur invitation.

Afin d'illustrer ses progrès en termes d'acquisitions écoresponsables, ITQ assurera un suivi de la proportion de biens et de services écoresponsables acquis au cours des années financières visées. À cet égard, parmi les catégories ciblées, le CSPQ avait obtenu une proportion d'acquisitions écoresponsables de 36,2 % en 2019-2020, de 25,3 % en 2018-2019 et de 18 % en 2017-2018. Les cibles retenues par ITQ sont illustrées dans le tableau suivant :

| Action | Indicateur | Cible | |
|---|--|---|---|
| | | 2020-09-01 au 2021-03-31 | 2021-2022 |
| 1- Assurer des acquisitions écoresponsables à ITQ | Mise en œuvre d'une Politique d'acquisitions écoresponsables à ITQ | Reconduction de la Politique d'acquisitions écoresponsables à ITQ | Révision de la Politique d'acquisitions écoresponsables d'ITQ |
| | Pourcentage d'acquisitions écoresponsables d'ITQ | 40 % | 45 % |

Action 2 – Développer la culture de développement durable à ITQ

ITQ vise à élaborer une Politique sur le développement durable et sur la responsabilité sociale afin, notamment, de :

- † déterminer et faire partager ses principales orientations et sa vision par rapport au développement durable ;
- † développer une culture organisationnelle favorable au développement durable ;
- † réduire son empreinte écologique ;
- † sensibiliser ses employés aux impacts environnementaux des activités organisationnelles ;
- † de se positionner comme organisation exemplaire et responsable en la matière.

ITQ s'engage à adopter, d'ici le 31 mars 2022, une Politique sur le développement durable et la responsabilité sociale. Cette politique lui permettra de renforcer sa gouvernance et ses pratiques d'affaires en matière de développement durable. Il pourra y intégrer, par exemple, la réduction et l'optimisation des espaces de bureau, le recours au télétravail, la qualité de l'air en milieu de travail, l'analyse du cycle de vie des serveurs et du matériel informatique ainsi que la gestion de ces équipements en fin de vie.

| Action | Indicateur | Cible | |
|---|--|--------------------------------|--------------------------|
| | | 2020-09-01 au 2021-03-31 | 2021-2022 |
| 2- Développer la culture de développement durable à ITQ | Adoption d'une Politique sur le développement durable et la responsabilité sociale | Analyse préliminaire effectuée | Adoption de la politique |

Les actions 1 et 2 du PADD 2020-2022 d'ITQ répondent à l'objectif gouvernemental 1.1 de la SGDD 2015-2020, soit : « Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique ». De plus, ces actions permettent de contribuer à l'atteinte des résultats visés 1, 5, 6, 8 et 9 de cet objectif, ce qui correspond à l'*activité incontournable 1* de la SGDD : « Contribution à l'atteinte de résultats visés en matière de gestion écoresponsable ».

Action 3 – Prendre en compte les principes de développement durable dans les projets

ITQ prévoit accentuer l'application des principes de développement durable dans ses projets structurants. Pour ce faire, une section « Analyse des principes de développement durable » sera ajoutée dans certains gabarits de documents d'encadrement organisationnels. Ce dispositif de validation des principes énoncés dans la LDD permettra d'assurer la conformité des projets en matière de développement durable, grâce à une réflexion organisationnelle sur ces projets en amont, puis à une prise de décision éclairée en aval.

| Action | Indicateur | Cible | |
|--|--|---|---|
| | | 2020-09-01 au 2021-03-31 | 2021-2022 |
| 3- Prendre en compte les principes de développement durable dans les projets | Pourcentage des projets évalués au comité de direction (CODIR) ou au comité de gouvernance du portefeuille de projets (CGPP) qui prennent en compte les principes de développement durable | 100 % des gabarits suivants révisés : CODIR † Gabarit de mémoire † Fiche d'évaluation d'un service d'affaires (FESA) CGPP † Fiche justificative sommaire (FJS) † Dossier d'opportunité (DO) pour les projets en ressources informationnelles et en aménagement † Demande de démarrage d'une activité | 100 % des projets évalués au CODIR ou au CGPP prennent en compte les principes de développement durable |

L'action 3 du PADD 2020-2022 d'ITQ répond à l'objectif gouvernemental 1.2 de la SGDD 2015-2020 : « Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes ». De plus, cette action permet de contribuer à l'*activité incontournable* 2 de la SGDD : « Prise en compte des principes de développement durable ».

Action 4 – Développer les connaissances en matière d’empreinte environnementale liée à l’infonuagique et aux centres de traitement du gouvernement du Québec

Il est important de veiller à ce que la transformation numérique du gouvernement du Québec s’effectue en considérant ses répercussions environnementales. Par exemple, l’alimentation énergétique considérable qui est liée à l’utilisation et la réfrigération des serveurs informatiques doit provenir de sources durables. Toutefois, les connaissances sur l’empreinte environnementale des serveurs sont fragmentaires à l’heure actuelle.

C’est pourquoi ITQ, en collaboration avec le MELCC et des centres de recherche universitaires, entend mener une étude visant à analyser l’empreinte environnementale liée à l’infonuagique et aux centres de traitement du gouvernement du Québec. Le rapport d’analyse, incluant les recommandations en matière de réduction de l’empreinte environnementale, est attendu d’ici le 31 mars 2022, ce qui contribuera, par exemple, à établir des balises quant au choix des fournisseurs de solutions infonuagiques en fonction de l’utilisation des énergies renouvelables et durables.

| Action | Indicateur | Cible | |
|--|---|--|---------------------------------|
| | | 2020-09-01 au 2021-03-31 | 2021-2022 |
| 4- Développer les connaissances en matière d’empreinte environnementale liée à l’infonuagique et aux centres de traitement du gouvernement du Québec | Analyse de l’empreinte environnementale liée à l’infonuagique et aux centres de traitement du gouvernement du Québec, en collaboration avec le MELCC et des centres de recherche universitaires | Entente convenue sur un plan de travail commun | Production du rapport d’analyse |

L’action 4 du PADD 2020-2022 d’ITQ répond à l’objectif gouvernemental 1.4 de la SGDD 2015-2020 : « Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l’administration publique ».

Action 5 – Harmoniser les indicateurs d’approvisionnement écoresponsable de SAGIR avec ceux du SEAO

Depuis 2017, le système comptable des Solutions d’affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) permet aux organisations qui l’utilisent de produire des données d’achats écoresponsables. Ainsi, ces organisations peuvent se fixer des cibles en la matière et en suivre la progression. Toutefois, ce ne sont pas toutes les organisations publiques qui ont accès à SAGIR. Par exemple, les grandes sociétés d’État n’y ont pas accès. Afin que chacune d’entre elles puisse produire des données sur ses achats écoresponsables, le MELCC, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), entend mettre à jour les indicateurs d’approvisionnement écoresponsable dans le Système électronique d’appel d’offres (SEAO).

À des fins de cohérence gouvernementale dans la reddition de comptes publique sur les acquisitions écoresponsables, en collaboration avec le SCT, ITQ harmonisera les indicateurs d’approvisionnement écoresponsable de SAGIR avec ceux du SEAO.

| Action | Indicateur | Cible | |
|---|--|----------------------------------|----------------------------------|
| | | 2020-09-01 au 2021-03-31 | 2021-2022 |
| 5- Harmoniser les indicateurs d’approvisionnement écoresponsable de SAGIR avec ceux du SEAO | Pourcentage des indicateurs d’approvisionnement écoresponsable harmonisés « SAGIR-SEAO » | Élaboration d’un plan de travail | 100 % des indicateurs harmonisés |

Action 6 – Promouvoir les services d’affaires écoresponsables offerts par ITQ

Les services d’affaires offerts par ITQ à sa clientèle en matière de technologies de l’information sont écoresponsables.

ITQ souhaite appuyer le développement des pratiques et des modèles d’affaires verts et responsables, notamment via son offre de services. Plus précisément, ITQ révisera les descriptions de ses services d’affaires, afin qu’elles mettent davantage en évidence leur contribution à l’atteinte des cibles gouvernementales de développement durable.

En somme, en offrant des services écoresponsables, ITQ répond aux besoins d’affaires de ses clients qui, par le fait même, consomment des services contribuant à l’atteinte de leurs propres cibles en matière de développement durable.

| Action | Indicateur | Cible | |
|---|---|----------------------------------|--|
| | | 2020-09-01 au 2021-03-31 | 2021-2022 |
| 6- Promouvoir les services d’affaires écoresponsables offerts par ITQ | Proportion des services d’affaires dont la description fait ressortir le volet écoresponsable | Élaboration d’un plan de travail | 100 % services d’affaires d’ITQ ont une description qui fait ressortir le volet écoresponsable |

Les actions 5 et 6 du PADD 2020-2022 d’ITQ répondent à l’objectif gouvernemental 2.1 : « Appuyer le développement des pratiques et des modèles d’affaires verts et responsables. » De plus, ces actions permettent de contribuer à l’*activité incontournable 4* de la SGDD : « Contribution à l’accompagnement en développement durable des entreprises ». Enfin, ces actions s’inscrivent dans les priorités gouvernementales pour 2021-2022.

Action 7 – Faire des choix écoresponsables dans la transformation du milieu de travail d'ITQ, en cohérence avec les orientations gouvernementales

La mobilité durable des employés de l'État et la réduction des GES sont des priorités gouvernementales. En tant qu'organisme à vocation technologique, ITQ souhaite exercer un leadership fort en matière de transformation du milieu de travail.

En effet, le contexte de la pandémie de la COVID-19 a engendré des transformations majeures dans l'organisation du travail des ministères et organismes publics, notamment avec le recours au télétravail. Cette nouvelle réalité amène le gouvernement à repenser ses façons de faire.

ITQ s'engage à faire des choix écoresponsables dans la transformation de son milieu de travail, en conformité avec les orientations gouvernementales, afin que cette dernière puisse être durable et « connectée » à la nouvelle réalité du marché du travail. À cet effet, notons que pour 2021-2022, un des objectifs gouvernementaux consiste à s'assurer que la transformation du milieu de travail, dont le recours au télétravail, s'effectue de manière écoresponsable.

| Action | Indicateur | Cible | |
|---|---|--|---|
| | | 2020-09-01 au 2021-03-31 | 2021-2022 |
| 7- Faire des choix écoresponsables dans le projet organisationnel de transformation du milieu de travail à ITQ, en cohérence avec les orientations gouvernementales | Proportion du projet organisationnel de transformation du milieu de travail qui inclut des critères écoresponsables | Détermination des critères écoresponsables à intégrer au projet organisationnel de transformation du milieu de travail | Intégration des critères écoresponsables au projet organisationnel de transformation du milieu de travail |

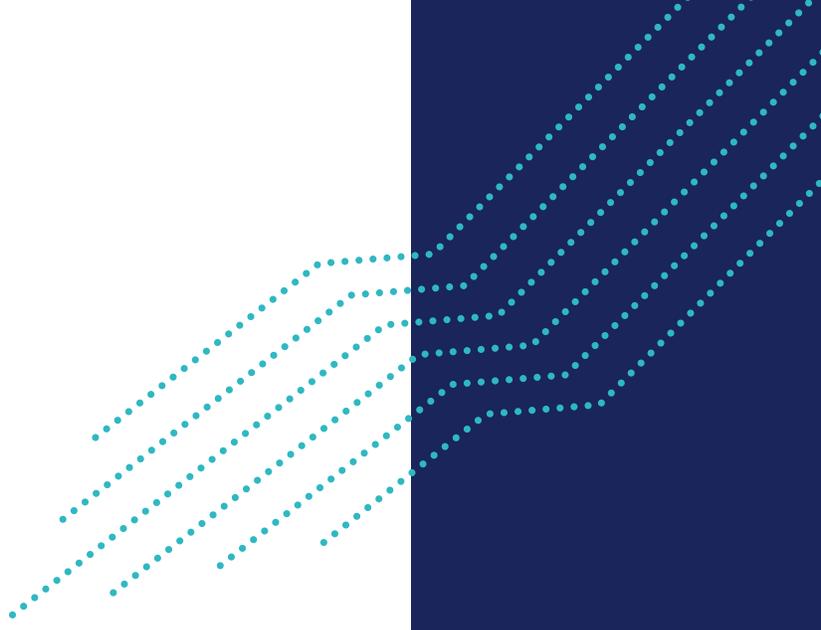
L'action 7 du PADD 2020-2022 d'ITQ s'inscrit dans les priorités gouvernementales pour 2021-2022.

Annexe – Tableau synoptique du PADD 2020-2022

Plan d'action de développement durable (PADD) 2020-2022 d'infrastructures technologiques Québec

| SGDD 2015-2020 | Action | Indicateur | Cible | |
|--|---|---|---|---|
| | | | 2020-09-01 au 2021-03-31 | 2021-2022 |
| Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique <i>Activité incontournable 1</i> (Résultats visés 1, 5, 6, 8 et 9) ³ | 1- Assurer des acquisitions écoresponsables à ITQ | Mise en œuvre d'une Politique d'acquisitions écoresponsables à ITQ Pourcentage d'acquisitions écoresponsables d'ITQ | Reconduction de la Politique d'acquisitions écoresponsables à ITQ 40 % | Révision de la Politique d'acquisitions écoresponsables d'ITQ 45 % |
| | 2- Développer la culture de développement durable à ITQ | Adoption d'une Politique sur le développement durable et la responsabilité sociale | Analyse préliminaire effectuée | Adoption de la politique |
| Objectif gouvernemental 1.2 : Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes <i>Activité incontournable 2</i> | 3- Prendre en compte les principes de développement durable dans les projets | Pourcentage des projets évalués au comité de direction (CODIR) ou au comité de gouvernance du portefeuille de projets (CGPP) qui prennent en compte les principes de développement durable | 100 % des gabarits suivants révisés : CODIR - Gabarit de mémoire - Fiche d'évaluation d'un service d'affaires (FESA) CGPP - Fiche justificative sommaire (FJS) - Dossier d'opportunité (DO) pour les projets en ressources informationnelles et en aménagement - Demande de démarrage d'une activité | 100 % des projets évalués au CODIR ou au CGPP prennent en compte les principes de développement durable |
| Objectif gouvernemental 1.4 : Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique | 4- Développer les connaissances en matière d'empreinte environnementale liée à l'infonuagique et aux centres de traitement du gouvernement du Québec | Analyse de l'empreinte environnementale liée à l'infonuagique et aux centres de traitement du gouvernement du Québec, en collaboration avec le MELCC et des centres de recherche universitaires | Entente convenue sur un plan de travail commun | Production du rapport d'analyse |
| Objectif gouvernemental 2.1 : Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables <i>Activité incontournable 4</i> | 5- Harmoniser les indicateurs d'approvisionnement écoresponsable de SAGIR avec ceux du SEAO | Pourcentage des indicateurs d'approvisionnement écoresponsable harmonisés « SAGIR-SEAO » | Élaboration d'un plan de travail | 100% des indicateurs harmonisés |
| | 6- Promouvoir les services d'affaires écoresponsables offerts par ITQ | Proportion des services d'affaires dont la description fait ressortir le volet écoresponsable | Élaboration d'un plan de travail | 100 % des services d'affaires d'ITQ ont une description qui fait ressortir le volet écoresponsable |
| Perspective 2021-2022 | 7- Faire des choix écoresponsables dans le projet organisationnel de transformation du milieu de travail à ITQ, en cohérence avec les orientations gouvernementales | Proportion du projet organisationnel de transformation du milieu de travail qui inclut des critères écoresponsables | Détermination des critères écoresponsables à intégrer au projet organisationnel de transformation du milieu de travail | Intégration des critères écoresponsables au projet organisationnel de transformation du milieu de travail |

³ Voir les résultats visés par l'activité incontournable 1, à la page 9.



*Infrastructures
technologiques*

Québec 